

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABYER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

PÉTITION

Contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

La pétition se signe toujours au bureau du journal, rue Duviard, 3, à la Croix-Rousse, et chez notre rédacteur, rue du Commerce, 26, à l'entresol.

On signe aussi la pétition chez MM. Jossierand, cafetier, rue Bodin; Plagnard, traiteur, à St-Just; Mante, aux Quatre-Colonnes, et Mantoux, cafetier, rue Moncey (Guillotière).

La CROIX-ROUSSE, 28 Mars 1846.

Tandis que la Pologne se débat sous l'étreinte tyrannique des maîtres qui l'ont asservie; loin de chercher le noëud de cet immense problème; loin de s'occuper des moyens de le résoudre pacifiquement par l'alliance de la France et de la Prusse; loin de s'occuper enfin de la mission sociale de cet héroïque pays, la Chambre, satisfaite sans doute, de la triste réponse du ministère aux interpellations de M. de Larochejaquelin, s'occupe gravement de ces autres affaires qui résument à ses yeux tous les besoins du pays, et comme de coutume une majorité docile *enterre* (c'est le mot consacré) toute idée qui a une apparence de progrès. — La proposition de M. de Rémusat, sur les incompatibilités parlementaires, tendant à interdire aux fonctionnaires-députés la facilité d'avoir de l'avancement pour des postes qu'ils ne remplissent point, a donné l'occasion à M. Thiers de débiter un discours véhément, dans lequel avec une verve puissante il a flagellé sans pitié la conduite de ses adversaires politiques, et cette proposition déjà présentée a subi le même sort que les années précédentes, elle a été repoussée. M. de Lafarelle a vu son projet de loi sur l'endigement des fleuves, rivières et torrents obtenir aussi peu de résultat; — ainsi que la loi relative à l'imposition sur les chiens que M. de Rémyilly, cet opiniâtre adversaire de la gent canine, n'a pu sauver du naufrage. Mais lorsque M. le général Jacqueminot est venu présenter une modification à l'art. 17 de la loi sur la garde nationale, l'opposition de la Chambre est venue en masse demander compte au ministère, des dissolutions qui n'avaient pas été suivies de réorganisation; tour à tour MM. Ferdinand de Lasteyrie, Bureaux de Puzy, de Courtrai, Lherbette, Laroche, Joly, etc., ont monté à la tribune pour lancer des récriminations

amères et méritées contre cette violation de la loi. — A tout cela, le ministre de l'intérieur a répondu simplement: « le ministère prend cet acte sous sa responsabilité. — C'est ce que nos prédécesseurs ont répondu, ils ont sommé l'opposition de les mettre en accusation. — Nous agissons comme nos prédécesseurs; » — et lorsque M. Bureaux de Puzy s'est écrié: Je demande positivement à M. le ministre de l'intérieur s'il a l'intention de présenter un projet de loi qui l'autorise à laisser les gardes nationales dissoutes; lorsque exaspéré par le silence de M. Duchâtel, il a continué: « vous ne voulez pas répondre? Vous refusez de dire si vous entendez persister dans la violation de la Charte? S'il en est ainsi, vous avez violé votre serment; vous êtes un parjure, car vous avez fait serment d'obéissance au roi, à la Charte et aux lois du royaume. Vous avez fait appliquer par la majorité l'épithète de flétris à des hommes qui n'avaient donné qu'une simple marque de sympathie à un prince déchu; soyez flétri à votre tour, car vous avez menti à vos serments. » L'impassibilité ministérielle ne s'est point émue de ces énergiques paroles, malgré les plus vives interpellations de toute l'opposition. Une pareille conduite ne prouve-t-elle pas que le ministère compte entièrement sur une majorité dévouée, et s'inquiète peu de la minorité opposante; qu'il y prenne garde, en agissant ainsi, il joue gros jeu; la fierté de cette majorité peut se réveiller; quelques hommes peuvent comprendre enfin quelle situation on veut leur faire, et s'ils n'acceptent point cette position humiliante, leur réveil sera une cruelle leçon donnée au ministère qui les réduit au rôle d'instrument, sans leur laisser la moindre illusion à cet égard. Et si l'on se demande pendant tous ces débats où les grandes questions s'agitent sans solution, ce que fait le Gouvernement, s'il travaille au bonheur de ses sujets, — nous répondrons: il s'occupe à changer l'uniforme de la garde nationale.

Insurrection de la Pologne.

L'Autriche est dans le plus grand embarras. En réunissant tout ce qu'elle peut réunir de troupes dans la Galicie, elle désespère d'arriver à y rétablir l'ordre. Les paysans ne rentrent pas dans leurs foyers. Il se forme en outre, dit l'*Observateur rhénan*, des bandes de gens sans aveu qui pillent les châteaux abandonnés par la noblesse. L'agitation est au comble. Les routes sont couvertes de troupes qui n'avancent

dans l'intérieur du pays qu'avec les plus grandes précautions.

Les prisonniers qui arrivent à Lemberg appartiennent à la noblesse et au clergé. La ville présente un aspect des plus sombres. Le théâtre est fermé, et passé huit heures du soir les hôtels ne sont plus ouverts.

A Cracovie on a transformé le château en prison, pour y loger les condamnés, tant ils sont nombreux. Des canots sont braqués sur la place et les sentinelles ne laissent approcher personne. Les Prussiens sont partis le 12. Le gouvernement provisoire s'abstient dans ses publications d'employer l'expression *ville libre*. Serait-ce un signe que les trois puissances aient résolu de supprimer la république? Nous ne pouvons encore croire à cette nouvelle violation des traités.

La *Gazette d'Augsbourg* prétend que l'Autriche prendra possession de tout le territoire. Elle base cette supposition sur les renforts des troupes autrichiennes, tandis que les Russes et les Prussiens se retirent sur la frontière.

Le prince Paskewitch et l'archiduc Ferdinand sont attendus à Cracovie.

La citadelle de Glogau va être préparée, dit-on, pour recevoir des prisonniers de Posen. On en attendait 40 à 50. Les arrestations continuent dans la Silésie. Ce sont en grande partie les mêmes personnes qui ont figuré dans la révolution de 1831.

En Bohême, il se manifeste des sympathies pour l'insurrection de Pologne. La Hongrie présente une attitude menaçante. La *Gazette des Postes* annonce que le gouvernement fait partir des troupes pour les points menacés.

SOUSCRIPTION NATIONALE

POUR LES POLONAIS.

2^e LISTE.

MM. Gauthier, 1 fr. Dufour, 2 fr. Vernay, 1 fr. Chenevat, 1 fr. Valentin, 1 fr. Carrier, 2 fr. Marchand, 1 fr. Coq, 1 f. Burged, 50 c. Rayne, 2 f. Pivot, 2 f. Menn, 2 f. Mousaque, lanceur, 15 c. Meunier, lanceur, 15 c. M. Fonbonne, 2 f. 50 c. et ses ouvriers: Chalamel, 50 c. Sanlaville, 50 c. Perrat, 50 c. Guillot, 50 c. et Rouvier, 50 c.; Brunet, 2 f. Blanc aîné, 1 f. 50 c. Barberoux, 1 fr. Labey, 1 fr. Guignard, 1 fr. Vidalia, 2 fr. Favier Louis, 30 c. Morel, 2 fr. Nouroux, lanceur, 10 c. Roche, lanceur, 15 c. Montmittonet, 2 fr. Vechemann, 1 fr. Beaufrère, 3 fr. Total, 38 fr. 85 c.

Total précédent, 22 fr. 50 c.

Nous avons gagné notre procès contre la *Tribune lyonnaise*, et depuis longtemps cette ridicule affaire revient assez souvent sous notre plume pour que nous ayons hâte d'en terminer;

FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

UN ÉPISODE DE GUERRE CIVILE EN ESPAGNE.

Tout dégénère entre les mains de l'homme, a dit Jean Jacques. Quand on jette un coup d'œil sur le passé et même sur le présent, il est difficile de croire que cette pensée ne soit qu'un paradoxe. Est-ce que tout, en effet, n'est pas devenu, entre les mains de l'homme, source de désordre et de mal, tout, jusqu'à la religion de Christ, cette religion de paix et d'amour, au nom de laquelle il s'est commis mille cruautés, mille atrocités sans nom! Persécutions, tortures, auto-da-fé, guerres sanglantes, tels ont été les principaux fruits de l'intolérance catholique; et aujourd'hui, si l'on ne torture plus, si l'on n'égorge plus, si l'on ne brûle plus enfin comme naguère, au nom d'un Dieu de paix, c'est grâce pourtant à cette philosophie du XVIII^e siècle tant décriée par nos dévots du jour, qui a détruit, dans le plus grand nombre des intelligences, l'empire d'un catholicisme barbare. Malheureusement la philosophie n'a pas extirpé tous les fanatismes; et il en est un, le fanatisme politique, qui s'est signalé dans ces derniers temps, par toutes sortes de scènes d'une révoltante férocité. Qui ne connaît les massacres de septembre, les noyades de Nantes, l'assassinat de cette belle comtesse de Lamballe, dont la tête sanglante fut promenée dans Paris sur une pique, et toutes les fameuses atrocités du même genre qui ont déshonoré la révolution française? Et dans des temps plus rapprochés encore, qui n'a frémi au récit des horreurs dont l'Espagne a été le théâtre? Massacres de prisonniers, fusillades de femmes, tels ont été les épisodes fréquents de cette affreuse guerre civile, qui, pendant six ans, sous les yeux de l'Europe civilisée, a désolé tout récemment ce malheureux pays.

C'est l'une de ces terribles épisodes que nous allons raconter; son authenticité nous a été attestée par un officier carliste réfugié en France, et Cabrera, ce fameux lieutenant de Don Carlos, y joue l'un des principaux rôles.

C'est aux environs de Tortose, sa ville natale, que Cabrera à peine âgé de 25 ans, au moment où il allait embrasser la prêtrise, commença sa révolte contre le gouvernement de Madrid, à la tête d'une vingtaine d'hommes déguenillés et mal armés. Bientôt il recruta et organisa des bandes nombreuses; et, marchant toujours de succès en succès, au moment où Espartero, grâce à la défection de Maroto, mettait fin à la guerre

civile dans les provinces basques et rejetait Don Carlos sur le territoire français, Cabrera commandait en Aragon à une armée de vingt-cinq mille hommes; il avait une cavalerie organisée, de l'artillerie à pied et à cheval, 70 pièces de canon de tout calibre, 20 fortresses grandes ou petites, dont huit armées de grosse artillerie. Certes, une telle puissance, après des commencements si chétifs, atteste suffisamment la haute capacité de Cabrera comme militaire et chef de parti.

Vers la fin de 1835, environ deux ans après le commencement de la guerre civile, la partie exaltée des libéraux espagnols était parvenue à renverser le ministère modéré dont M. de Toreno était le chef, l'un des premiers actes de M. Mendizabal, devenu premier ministre, avait été de nommer le fameux Mina capitaine général de la Catalogne. Au même instant, une sédition avait éclaté à Barcelone. Les exaltés avaient entraîné la populace aux prisons, où elle avait impitoyablement massacré tout ce qui s'y trouvait de prisonniers carlistes. Mina n'osa ou ne voulut punir les principaux moteurs de ces sanglantes saturnales. Bien plus, quelques jours après ce massacre, il autorisa l'un de ses lieutenants le brigadier Nogueras à faire fusiller la mère de Cabrera, qui ne pensant pas qu'on la rendrait responsable de la révolte de son fils, était restée tranquillement à Tortose. Nogueras profita bien vite de cette autorisation; il fit passer la mère de Cabrera, devant une commission militaire, qui la condamna immédiatement à mort, presque sans l'entendre; et cette barbare sentence fut aussitôt exécutée.

Cabrera se trouvait alors à Sorita, à six lieues de Morella, place forte et importante dont il devait plus tard se rendre maître et que déjà il menaçait. Il avait à cette époque plus de huit mille hommes bien armés, disséminés dans les montagnes et dont l'avant-garde, composée de cinq ou six cents hommes, était avec lui à Sorita, bourg de quelques cents âmes.

Lorsqu'il apprit le massacre des prisonniers carlistes qui venait d'avoir lieu à Barcelone, il ressentit une douleur profonde et une colère terrible. Mais ce fut bien autre chose encore, lorsqu'on vint lui annoncer la mort cruelle de sa mère. Il tomba dans un accès de rage concentrée et muette impossible à décrire. Pendant trois jours entiers, il resta la tête dans ses mains, sans prononcer une seule parole, refusant pour ainsi dire toute nourriture, absorbé dans un seul désir, une seule pensée, le désir et la pensée de la vengeance. Sa vengeance devait être terrible, et tomber d'abord sur un être faible et innocent.

Parmi les personnes que Cabrera retenait prisonnières dans son camp, il y avait une jeune femme remarquablement belle; mariée depuis

quelques années à un officier espagnol, qui servait dans l'armée constitutionnelle et avait été récemment élevé au grade de colonel, elle venait de passer quelques semaines avec son mari et retournait chez ses parents auprès de ses enfants, (elle en avait deux), lorsqu'elle tomba au pouvoir de Cabrera. Elle espérait en être quitte pour quelques jours ou tout au plus quelques mois de détention; mais cet espoir devait être cruellement déçu.

Après trois jours passés dans une solitude complète, en proie au plus sombre désespoir, Cabrera prenant tout-à-coup une résolution violente, traça d'une main fébrile un ordre, l'ordre de faire fusiller la jeune prisonnière, femme du colonel Christino, — allez, dit-il, à l'officier chargé de présider à l'exécution de cet arrêt terrible, — allez et ne revenez que lorsque tout sera fait, c'est-à-dire dans deux heures; et qu'il ne pénètre jusqu'à moi. — Cela dit, il congédia d'un geste l'officier surpris, atterré, et reprit son attitude pensive et sombre.

Celui qui se trouvait chargé de cette horrible mission était un jeune homme de 23 ans, dévoué de cœur à la cause carliste et au général Cabrera, mais dont la sensibilité native ne s'était pas encore émoussée toute entière au spectacle de toutes les scènes sanglantes dont il avait été déjà le témoin et quelquefois l'acteur. Comme tous ses camarades et plus qu'eux tous peut-être il avait ressenti un vif intérêt pour la belle prisonnière, et c'était lui que le général chargeait de présider à son supplice, c'était lui qui devait lui porter cette affreuse nouvelle: « Madame, vous êtes condamnée à perdre la vie dans deux heures, il faut vous préparer à la mort. » On devine ce qu'il éprouva d'angoisse; mais l'ordre qu'il avait reçu était formel, l'inflexibilité du général lui était connue, il ne pouvait se dispenser d'obéir.

Lorsqu'il se vit en présence de cette jeune femme si intéressante et si belle, l'émotion de compassion qui le saisit fut si forte, qu'il ne put d'abord proférer un seul mot. Surprise de le voir ainsi pâle, hagard et interdit devant elle, la prisonnière devina qu'il lui apportait une triste nouvelle, et elle pâlit elle-même. — « Que venez-vous m'apprendre? » — s'écria-t-elle avec trouble. — Hélas! madame, — répondit-il en faisant effort pour articuler quelques paroles, — Dieu sait quels sont mes regrets, ma douleur! le général... Ah! madame, plaignez-le, il est plus malheureux que coupable... le général m'a ordonné...

Et le jeune homme n'osait, ne pouvait achever.

— Eh bien! monsieur, que vous a ordonné le général Cabrera?

— Plaignez-le, madame, plaignez-le... son malheur est si grand,

point dans ce sens que nous lui aurions appliqué cette épithète.

Vous parlez de nos rares abonnés; si vous voulez m'en croire, n'attaquons point cette corde sensible; car, si l'on entrainait dans cet examen, vis-à-vis les organes de la publicité lyonnaise, nous ne saurions décider qui aurait le plus beau jeu. Nous ne vivons que par nos abonnés, ni subvention, ni annonces judiciaires ne nous aident à soutenir le poids de notre entreprise. Nos abonnés sont d'honnêtes travailleurs qui s'imposent des sacrifices en faveur d'une œuvre qui leur appartient. Cette œuvre peut être ignorée et incomprise dans certaines classes, soit; mais si elle accomplit son but, si elle satisfait aux exigences de sa position, nous sommes suffisamment récompensés de nos veilles.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 25 MARS 1846.

Nos lecteurs se souviennent que dans notre numéro du 7 mars dernier, nous rendions compte d'une contravention de Laugier contre Jumeaux, laquelle fut validée le 4 mars par jugement, dont les considérants étaient qu'un permis de la caisse de prêts ne peut dans aucun cas remplacer le livret d'ouvrier. Dans l'audience de ce jour, Jumeaux fait comparaître l'agent de la caisse de prêts pour qu'il ait à s'expliquer sur la délivrance du permis, et il sollicite le Conseil de vouloir bien modifier les effets de la contravention. L'agent de la caisse répond que le permis a été délivré comme cela se fait journellement, et que la caisse ne peut être responsable de l'erreur de Jumeaux sur la garantie que lui donnait ledit permis.

Le Conseil, considérant que rien ne peut dispenser de l'obligation de demander le livret à un ouvrier, que le permis de la caisse ne pouvait avoir d'autre effet que de garantir le chef d'atelier des poursuites de cette dernière, sans préjudice du droit des autres créanciers, confirme son jugement du 4 mars, et déboute Jumeaux de sa demande contre l'agent de la caisse.

Zacharie a exercé une contravention contre M^e Ligonet, pour une apprentie que celle-ci occupe sans autorisation. M^e Ligonet objecte que ladite apprentie lui a été envoyée de Savoie, et qu'elle ignorait si elle avait déjà commencé un apprentissage. Interrogée sur ce point, la jeune fille répond qu'elle a été renvoyée par Zacharie, et que son père ne refuse pas de régler la dépense qu'elle a occasionnée.

Le Conseil, considérant que la contravention a été faite sans convention écrite, en annule les effets, et autorise M^e Ligonet à garder l'apprentie, faisant toutes réserves à Zacharie pour sa demande en indemnité.

Que les chefs d'atelier n'oublient pas cette décision; il en résulte que toute contravention, au sujet d'apprenti, est nulle si le chef d'atelier qui l'exerce n'est pas nanti d'un contrat d'apprentissage.

Dans le prochain numéro nous donnerons la cause entre Ollagnier, Laplanche et Rochon, ainsi que celle entre Baverey et Barberoux.

Industrie Lyonnaise.

Depuis quelque temps, le velours façonné, dit *sans pareil*, semblait ne devoir plus être produit par le système des rabots à roulettes, qui a donné lieu dernièrement au procès entre les sieurs Penel, négociant, et St-Paul, fabricant de fers de velours. Ce système consiste à faire élever et à abaisser le pince ou tranchant, selon que l'on veut produire du coupé ou du frisé, dont la masse et la direction de ce dernier effet forme le dessin. Comme ce système s'applique au velours coupé uni, le tissu étant plus serré, conséquemment plus beau, la préférence se détermine pour ce produit, quand bien même le dessin n'a que des détails grossiers. Ainsi, le velours sans pareil effectué par la coupe du fer a-t-il remplacé celui qui se produit par fer frisé et coupé alternatif. Mais voilà qu'un chef d'atelier, M. Némoz aîné, après quelques recherches intelligentes, est parvenu en appliquant une autre arête armure de fond que celle que l'on était dans l'usage de se servir pour la confection de ce genre de velours, de fournir un tissu aussi beau, aussi couvert que le velours uni, et les détails du dessin à effet frisé aussi fin, aussi délicat qu'il est possible de l'obtenir: c'est-là un avantage de plus que possède le velours sans pareil confectionné par le sieur Némoz sur celui confectionné avec le *rabot à roulettes*.

D'intelligents efforts ont été tentés et ont presque réussi à ravir aux métiers de façonnés la fabrication de ce genre de velours, très riche d'apparence, mais qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la délicatesse du fond de l'étoffe; d'autres efforts ont ressaisi le privilège dont jouissaient les métiers de façonnés, et semblent désormais ne plus devoir se le laisser enlever, par la raison que nous avons donnée relativement aux variétés du dessin et à la précision constante de ses contours.

Ainsi que nous l'avions pressenti dans notre dernier numéro, de nouveaux efforts ont encore amélioré le système du pliage des cartons. M. Gonnell a modifié avantageusement ses broches: M. Pellegrin, de son côté, n'est pas resté en arrière; d'autres chefs d'atelier fournissent aussi leur contingent d'efforts pour arriver à ce que le pliage des cartons soit aussi simple, aussi commode que possible, de sorte que dans peu de temps la fabrique lyonnaise sera affranchie de l'embarras considérable qu'occasionnait le placement des cartons.

Nous profitons de cette occasion pour faire mention d'un

cerceau mobile que le sieur Pellegrin a imaginé. Ce cerceau est disposé de telle façon, qu'il peut recevoir différents dessins comme ceux de fond ou de bordure, soit que ces dessins doivent aller en avant ou à retour, les changements s'opèrent avec la plus grande facilité, sauf quelques améliorations de détail que le sieur Pellegrin se dispose encore d'établir. Son cerceau, conjointement avec celui de M. Gonnell, est appelé à être de l'emploi le plus fréquent.

L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro la suite de l'article sur les livrets d'ouvriers.

AFRIQUE FRANÇAISE.

On lit dans l'*Akhbar* :

« Mardi dernier, Ben Zamoun est arrivé spontanément à Alger, et a été accompagné chez M. le maréchal duc d'Isly par M. le colonel Daumas. La présence de ce chef parmi nous après la défection qu'on lui avait généralement imputée, a d'abord causé quelque étonnement, puis elle a disposé à croire qu'il ne se sentait pas coupable, et que des apparences fâcheuses avaient pu seules le faire passer pour un traître.

« Ben Zamoun, à ce qu'on assure, avait eu connaissance de la marche de l'émir dans l'est et de son arrivée à Oued-el-Djenan, dans le Hodna; mais la distance qui sépare ce dernier point du pays des Flissas est assez grande pour que cette circonstance n'eût rien d'inquiétant. Cependant, Abd-el-Kader, avec sa rapidité accoutumée, au moyen d'une marche forcée d'un jour et d'une nuit, vint dans la plaine d'Isser, fit sa razzia et alla séjourner au-dessous des Ennaïels. Là, il écrivit lettre sur lettre à Ben-Zamoun pour l'engager à se réunir à lui; et n'ayant éprouvé que des refus, il menaça les Ennaïels sur le territoire desquels Ben-Zamoun avait une grande partie de sa famille et de ses biens. Cette dernière circonstance obligea celui-ci à temporiser, à parlementer jusqu'à ce qu'il eût détourné le péril et mis sa propriété en lieu sûr. C'est alors qu'il passa généralement pour avoir fait défection.

« Pendant que ce bruit courait, Ben-Zamoun était rentré avec les siens sur son territoire, où Abd-el-Kader lui envoya un bournous d'investiture, afin de le compromettre d'avantage vis-à-vis des Français. Mais ce chef ne se laissa pas plus ébranler par la crainte que par les promesses; et, ce qui paraît prouver sa bonne foi, il est venu ici pour protester, par sa présence, contre les accusations qui pesaient sur lui. Dans un moment où Abd-el-Kader déploie les plus grands efforts pour soulever les Kabyles de l'est contre nous, le concours de Ben-Zamoun est trop utile pour qu'on ne doive pas se réjouir de voir disparaître les fâcheux soupçons qu'on avait conçus un instant sur sa fidélité. »

— Les nouvelles ont une grande importance. Le général Jussuf vient de s'emparer du camp d'Abd-el-Kader, auprès de Bousada. L'émir s'est enfui avec quelques réguliers; mais, avant de se retirer, il avait donné l'ordre de massacrer deux prisonniers français: M. Lacôte, chargé des affaires arabes de Tiaret, et M. Lévi, interprète pris à l'affaire de Sidi-Brahim. Cet ordre barbare allait s'exécuter quand nos troupes sont arrivées pour empêcher l'accomplissement de ce nouvel acte de cruauté. M. le général Jussuf s'est emparé de tout ce que la fuite d'Abd-el-Kader laissait à notre disposition, tentes, bestiaux, etc. Voici, coup sur coup, trois défaites bien graves pour notre ennemi: la surprise chez les Issers, la razzia du colonel Camou et celle que nous venons de raconter. Si tant d'échecs ne découragent pas l'émir, il est à espérer qu'ils ralentiront le zèle des tribus parmi lesquelles il a trouvé de l'appui.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, de l'affaire du colonel Camou. Le *Courrier d'Afrique* ajoute les détails suivants à ceux publiés par le journal officiel de la colonie: Un officier des réguliers a été fait prisonnier. Les arabes du groum allaient lui couper la tête, quand M. Gruard, chef du bureau arabe de Boghar, est arrivé pour lui sauver la vie. On assure que le cheval gris d'Abd-el-Kader a été tué sous lui. Les drapeaux déployés avec jactance au commencement du combat ont été cachés vers la fin de l'action, et les lances auxquelles ils étaient attachés ont été jetées dans la fuite; deux d'entre eux sont restés en notre pouvoir.

Le 17 mars, à cinq heures et demie, S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale et M. le prince de Saxe-Cobourg sont arrivés à Alger, au bruit des salves d'artillerie. M. le lieutenant-général de Bar est allé recevoir les princes, qui ont fait leur entrée au milieu d'une double haie formée par la troupe de ligne et par la milice. Avant de descendre à l'hôtel de la Régence, où des appartements étaient retenus pour eux, ils sont allés faire visite à M. le maréchal Bugeaud, qui venait d'arriver. Dans la soirée, une aubade a été donnée aux princes par les tambours réunis de la garnison et de la milice; les musiques des régiments ont ensuite exécuté divers morceaux.

ESPAGNE. — Il paraît que le nouveau ministère a été constitué. Il serait composé de la manière suivante:

Le duc de Valence (Narvaez) est nommé ministre de la guerre, président du conseil. Il est en outre chargé, par intérim, du portefeuille des affaires étrangères;

M. Burgos, ministre de l'intérieur;

M. d'Egana, ministre des grâces et de la justice;

M. Orlando, ministre des finances;

Le général Pezuala, ministre de la marine.

CHRONIQUE.

L'affaire du chemin de fer de Lyon à Genève ne marche qu'avec lenteur; le choix de l'emplacement du débarcadère qui devra être construit hors de l'enceinte fortifiée de la ville n'est point encore arrêté. Si le projet actuel est adopté, Genève deviendra l'intermédiaire unique du commerce du midi de la France avec la Suisse. Les marchandises arrivant à Genève en transit par le rail-way de Lyon y pourront être immédiatement embarquées dans le port pour parvenir par

la voie du lac à leur destination ultérieure, et réciproquement. D'après le plan qui a le plus de chance d'être adopté, le chemin de fer, après avoir, au moyen de constructions assez dispendieuses, tourné le fort de l'Ecluse à sa sortie de France, irait traverser le Rhône près du village genevois de Chanay, et suivrait la rive gauche du fleuve jusqu'au pied des murs de Genève.

— La compagnie de Lyon a formé, auprès de M. le ministre des travaux publics, une demande pour obtenir la concession directe d'un embranchement se raccordant à Fontainebleau sur la ligne principale, et se dirigeant sur Nevers. De son côté, la compagnie d'Orléans qui espérait pouvoir faire servir sa ligne aux communications de Lyon et de Paris, proteste contre la concession demandée. Nous ferons connaître l'issue de ce conflit.

— Le Conseil municipal de Lyon a protesté officiellement contre l'association des houillères de la Loire. La délibération du Conseil s'appuie sur des considérants sérieux et exprimés avec force; suivant l'opinion du Conseil municipal de Lyon, l'association monopoleuse tend évidemment à faire hausser extraordinairement le prix des houilles, et menace de ruine les établissements industriels de plusieurs départements. Les journaux se sont prononcés depuis plusieurs mois en faveur des industries lésées, et il est présumable que cette grave question recevra bientôt une solution. M. le Préfet du Rhône a dû transmettre à M. le ministre du commerce la délibération du Conseil de Lyon, en l'accompagnant de documents qu'il a pu recueillir par lui-même.

— La Chambre de commerce de Lyon s'occupe de réunir les éléments d'une exposition de soieries chinoises et anglaises, ce qui permettra d'établir des comparaisons, et de juger, en connaissance de cause, jusqu'à quel point ces produits peuvent soutenir la concurrence avec ceux de l'industrie lyonnaise.

— Les médecins signalent, depuis quelques jours, dans un quartier de notre ville plusieurs cas de fièvre typhoïde qui frapperait surtout les habitants des magasins et des rez-de-chaussées. Le bruit public attribuerait cette épidémie aux miasmes qui s'exhalent des égouts récemment construits dans ce quartier, et dans lesquels stagnent faute d'eaux courantes pour les entraîner, des matières de toute espèce en putréfaction. Nous avons vu, hier, curer un des puits qui conduisent à ces égouts; la boue qu'on en sortait répandait une odeur infecte dans les rues adjacentes, et ne contribuait pas peu à accréditer la rumeur qui court sur l'origine de la maladie. On aurait au moins dû attendre la nuit pour faire cette opération.

Le système d'égouts adopté par notre édilité est bon, mais il ne peut être complet et vraiment hygiénique, que lorsque nous aurons à Lyon des eaux abondantes pour laver les rues, et entraîner incessamment les immondices de leurs égouts. Quand donc notre Conseil municipal prendra-t-il un parti pour la grande et déjà vieille question des eaux?

(Journal de Lyon.)

— Le prolongement de la rue Imbert-Colomès, à la Grande Côte, en face de la rue Neyret, est comme terminé, et maintenant on peut communiquer de la côte St-Sébastien à celle des Carmélites sans être obligé de faire des contours.

(Idem.)

ÉVÈNEMENT DU CHEMIN DE FER DE ROUEN. — On lit dans le *Journal de Rouen* :

Un funeste événement est arrivé hier matin sur le chemin de fer de Paris à Rouen, à la station de Bonnières.

Voici les détails que nous avons recueillis sur les lieux témoins de ce malheur :

Hier, à sept heures cinquante minutes du matin, la diligence de Falaise, qui portait vingt-deux voyageurs, au nombre desquels se trouvaient six femmes et un enfant, attendait le passage du train parti de Rouen à six heures et à la suite duquel elle devait aller à Paris.

Cette diligence avait été posée, suivant l'usage, sur un truck, sorte de chariot fait pour recevoir les voitures publiques, lorsqu'on les a enlevées de dessus leurs roues ordinaires. Le truck, ainsi chargé, occupait la voie descendante, afin de laisser libre la voie suivie par le convoi qui remontait vers Paris, et dont le passage à Bonnières est indiqué pour sept heures quarante-huit minutes. Le convoi passé, le truck, et, partant, la diligence eussent changé de voie au croisement des aiguilles.

Mais, au moment où le convoi attendu depuis quelques minutes seulement commençait à se faire entendre, un convoi spécial, composé d'un coupé et d'un wagon de premier rang traînés par une locomotive, arriva, lancé à grande vitesse, par la voie affectée au retour de Paris. Le conducteur de ce convoi, qui n'était attendu que dix minutes plus tard, s'aperçut des signes indiquant que le chemin n'était pas libre lorsqu'il était déjà trop tard, et, malgré ses dispositions pour arrêter la locomotive qu'il dirigeait, vint se heurter avec une force épouvantable contre la diligence de Falaise.

Le choc fut si violent, que les chaînes en fer qui attachaient la diligence au truck se rompirent tout d'un coup, et que la voiture, revenant en sens inverse de la direction de la force qui l'avait détachée de son point d'appui, se jeta sur la locomotive, dont elle brisa la cheminée et quelques pièces peu importantes; puis, ainsi soulevée, elle retomba sur sa droite dans un fossé aux rebords duquel elle s'arrêta, mais brisée en tant de morceaux que les portières mêmes n'étaient pas restées dans leur entier.

Quant au convoi, fatale cause de ce désastre, il avait marché encore l'espace de cent pas, poussant devant lui le truck légèrement endommagé, et séparant ainsi du convoi de Rouen, qui arrivait en ce moment même, les malheureux voyageurs entassés sous les débris de leur voiture. Si par un plus funeste hasard, la diligence, au lieu de tomber en dehors du chemin, avait été jetée sur la voie qui se trouvait à sa gauche, le nouveau convoi aurait infailliblement broyé tous les voyageurs, et lui-même eût sans doute singulièrement souffert de cette terrible rencontre.

